

Requête en intervention

adressée à Monsieur le Premier Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents et Conseillers composant la section contentieux administratif du Conseil d'Etat, chargée d'examiner la requête de M. BACQUELAINE et consorts

Déclaration liminaire

Onze parlementaires belges ont introduit une requête en suppression de la dotation du Front national. Nous en avons été avertis le 9 janvier de cette année.

Selon ces individus, le Front National ne serait pas un parti démocratique et ne respecterait pas à la lettre la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Les statuts du FN (**farde I – pièce 1**) le proclament dès les premières lignes.

La première accusation est dénuée de fondement. Le Front National est un parti démocratique. Sa direction est collégiale. Elle s'appuie sur un Bureau politique composé des élus FN dans les différentes assemblées et d'une dizaine de membres cooptés. Un Conseil national seconde ce Bureau politique. Les responsables de sections sont élus par l'ensemble des membres en règle de cotisation.

Le Front National respecte les institutions. Il précise cependant que ce ne sont pas ces institutions qui garantissent le respect des acquis démocratiques – mais bien la participation du peuple auxdites institutions. Le Front National lutte pour l'instauration, dans notre pays, du référendum d'initiative populaire. Ce référendum nous semble compléter l'actuel système électoral en permettant au citoyen d'avoir un rôle accru dans les prises de décision émanant des pouvoirs publics.

Le Front National entend lutter avec la dernière énergie contre toute forme de dictature, qu'elle soit de nature politique ou sociale. Il ne reconnaît qu'un seul maître : le peuple belge souverain.

Des dizaines de milliers d'électeurs wallons et bruxellois, appartenant à toutes les classes de la société, manifestent régulièrement leur soutien et leur fidélité aux idéaux qu'incarnent le Front National. Notre parti répond à une exigence d'une part importante de la population. En témoignent ses résultats électoraux et la présence de ses membres dans les diverses assemblées. Le Front National condamne toute forme de violence. Et il s'oppose à tout groupe de pression agissant dans un cadre non démocratique.

Quant aux droits de l'homme définis par la Convention européenne, force est de constater que notre parti les respecte. Dans le numéro de janvier 2009 du mensuel *Le National*, organe officiel du FN, notre député fédéral, Patrick COCRIAMONT, réaffirmait en page 1 son attachement à ces principes en citant une déclaration du Conseil des droits de l'homme de l'O.N.U. (**farde I, pièce 2**).

Il est évident que chaque homme possède des droits et des devoirs. Le Front National s'attache, dans le cadre légal d'un combat politique mené pour l'avenir de notre peuple, à défendre un homme concret face à un homme abstrait – un homme *inhumain*. Ce souci de l'homme réel, enraciné dans une culture et dans une histoire, se traduit par l'audace de notre programme social, résolument antimatérialiste.

Le Front National n'est par un parti « raciste ». Il ne prône nullement la suprématie d'un groupe ethnique sur un autre. Il estime que la diversité du monde est un bienfait et une source de richesses pour chaque

peuple. Nous dénonçons l'hypocrisie des professionnels d'un pseudo antiracisme, qui n'est que le « racisme d'assimilation à la société occidentale » broyant toutes les identités. Nous entendons défendre tous les peuples de la terre ; nous les respectons tous et sommes soucieux de leur développement.

Le discours de M. BACQUELAINE et de ses amis n'a rien de généreux : pour eux, tous les hommes sont égaux parce que tous les hommes sont clients. Ils mutilent la personnalité humaine. Ils font de l'homme un simple numéro de compte en banque et de sécurité sociale. Leur apologie de la démocratie et des droits de l'homme trouve d'ailleurs sa limite dans le réalisme brutal qu'imposent les relations commerciales : nous les entendons peu critiquer la dictature chinoise !

Le discours réducteur de M. BACQUELAINE et consorts s'appuie sur l'amalgame, la mauvaise foi et l'interprétation de textes. Il ne s'agit pas ici d'un procès « classique » entre deux parties, mais d'une tentative pour museler une opposition politique. Donner satisfaction aux requérants ouvrirait la boîte à Pandore : après le FN, quel parti, groupe ou association se verrait-il menacé de poursuites ? Que resterait-il de la liberté d'expression si la mouvance patriotique était soumise au silence ? M. BACQUELAINE et consorts semblent mépriser Voltaire – qui acceptait de lutter pour que puissent s'exprimer ses adversaires. M. BACQUELAINE et consorts sont-ils d'authentiques démocrates ? On peut en douter.

A ce procès – qui est un procès politique –, nous répondrons avec des arguments politiques.

Je tiens à souligner que je m'exprime ici en mon nom personnel, ainsi qu'en ma qualité de Président a.i. du Front National, de rédacteur du mensuel *Le National* et de Président de l'ASBL « Faire Front », association de financement du FN.

Nous ne répondrons pas aux griefs formulés contre MM. Michel DELACROIX et Patrick SESSLER. Ces deux individus ont été exclus du Front National, le premier en 2006, le second en 2007. Les raisons en ont été évoquées à l'époque dans les comptes-rendus du Bureau politique.

De même, nous ne pouvons justifier les prises de position du *Bastion*, mensuel n'ayant aucun lien avec le Front National.

Réponse aux accusations des requérants

I. Objet.

♦ (1 – page 2) Dans l'objet de la requête, M. BACQUELAINE et consorts font référence à l'article 15ter de la loi relative au financement et à la comptabilité ouverte des partis. Ils soupçonnent le Front National, « par son propre fait ou par celui de ses composantes, de ses listes, de ses candidats, ou de ses mandataires élus » de faire montre d'hostilité envers les droits de l'homme. Les inquisiteurs se trompent. « Par le chef de ses mandataires élus », les parlementaires cdH, PS et MR signataires de la requête ne devraient-ils d'abord s'interroger sur la légalité de certains actes accomplis par leurs amis politiques à Dinant, Huy, Charleroi ou Mouscron ? Si elle était prouvée, la corruption ne justifierait-elle la suppression de la dotation allouée à un parti politique ?

♦ (3 – page 2) Un Etat contractant à la Convention a « l'obligation de ne pas proposer un programme politique en contradiction avec les principes fondamentaux de la démocratie ». Le FN est un parti

démocratique et populaire. Il ne prêche ni le recours à la violence, ni la dictature d'une classe sociale sur l'ensemble de la société. Le FN n'est ni un groupe trotskiste ni un surgen des Brigades Rouges !

♦ (4 – page 3) Le Front National n'incite pas à la haine raciale. L'objectif premier du FN est l'union des peuples d'Europe de Reykjavik à Vladivostok. Nos militants sont mus par l'amour du pays et des gens qui le peuple. Notre engagement européen est garant de notre volonté de paix et de fraternité. Le FN est solidaire de tous ceux qui, partout dans le monde, du Venezuela au Tibet, de la Palestine à l'Ossétie du Sud, agissent en faveur de la défense de leur identité, de leur liberté et de leur culture. Partout, nous nous prononçons pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

♦ (6 – page 3) Le Front National ne montre d'hostilité envers aucun des articles de la C.E.D.H. (contrairement à ce que prétendent M. BACQUELAINE et consorts).

II. Faits et indices

♦ (7 – page 4) Le Front National n'éprouve aucune nostalgie du nazisme. Il se prononce très clairement pour une Europe des peuples, des nations, des régions et des cultures. Il défend la rigoureuse égalité entre les peuples appelés demain à constituer cette grande patrie continentale. Il dénonce toute forme de pangermanisme. Contrairement aux nationaux-socialistes hitlériens, le FN estime que l'unité européenne ne pourra se faire sans la participation des Russes et de l'ensemble des peuples slaves.

En ce qui concerne d'éventuels propos « négationnistes » tenus par M. Patrick COCRIAMONT, ceux-ci sont sujets à caution. Les propos cités par un adversaire politique déclaré du FN ne reflètent ni la pensée ni la manière de s'exprimer de notre député. Il n'est jamais question de « négationnisme » en nos bureaux. M. COCRIAMONT est un homme politique. Il s'occupe des intérêts de ses concitoyens et laisse les questions historiques aux historiens.

Les affirmations de l'auteur du livre auquel font référence M. BACQUELAINE et consorts ne reposent sur rien. Ils ne rapportent nulle interview et auraient été enregistrés à la sauvegarde, sans témoins.

♦ (8 – page 4) Entre juillet 1999 et novembre 2001, la diffusion de tracts du FN a donné lieu à des plaintes pour incitation à la haine et à la violence. Ces plaintes ont-elles abouti ? Pas à notre connaissance.

♦ (9 à 20 – pp. 4 à 12) En ce qui concerne M. Daniel FÉRET, il est exact qu'une condamnation fut prononcée contre lui le 18 avril 2006. L'affaire a été jugée. Faire état de cette condamnation pour obtenir la suppression de la dotation du FN serait rétablir la notion inique de « double peine » (protocole 12 – art. 3 de la C.E.D.H.). Et introduire celle de responsabilité collective – le condamné n'étant plus l'ancien Président FÉRET seul, mais l'ensemble des électeurs, membres et sympathisants du Front National.

♦ (12 – p. 6) Lors des élections législatives du 18 mai 2003, le FN obtient trois élus (un député et deux sénateurs). Preuve de la popularité de ces thèmes de campagne.

♦ (13 – p. 11) L'arrêt rendu contre M. Daniel FÉRET par la Cour d'appel de Bruxelles définit la notion de haine. Il s'agit d'une intolérance exprimée « sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités (...) ». Nous attirons l'attention du Conseil d'Etat sur le flou de cette définition. Si chacun sait ce qu'est un nationalisme agressif – et notre idéal européen nous met à l'abri de toute tentation de cet ordre –, nous nous interrogeons sur la nature de l'« ethnocentrisme ». Toutes les

organisations politiques et culturelles juives sont « ethnocentrées ». Toutes les amicales de travailleurs étrangers sont « ethnocentrées ». Toute association régionaliste est « ethnocentrée »...

(20 – p. 12) ♦ Le programme politique du Front National est lui aussi pris pour cible par ceux qui, hier encore, claironnaient que le FN n'avait pas de programme. Le volet traitant de l'immigration porte, en surimprimé, le mot « censuré ». Les requérants supposent hardiment que ce mot « fait indirectement, mais certainement référence à la condamnation de M. Daniel FÉRET d'avril 2006. Il n'en est rien. Chacun sait qu'il est aujourd'hui impossible de faire entendre un discours divergent au sujet de l'immigration – qui doit obligatoirement être considérée comme un bienfait pour nos vieux peuples d'Europe. Le Front National ne partage pas le conformisme des politiciens du système. Mais demander la stricte application de la loi visant ceux que les médias appellent pudiquement les « sans papiers » et que nous appelons des illégaux est devenu aujourd'hui impossible. Cette dérive totalitaire, muselant toute opposition réelle, est évidente. La requête en suppression de la dotation du FN en est un preuve de plus.

♦ **(21 – pp. 12-13)** Sur les 113 propositions figurant dans le programme 2007 du FN, trois semblent intéresser plus particulièrement M. BACQUELAINE et consorts. Le premier a trait à notre refus de toute mesure de « discrimination positive ». Cette discrimination basée sur l'origine religieuse ou raciale est acceptée (voire encouragée) par les requérants. Nous ne retirons rien à ce texte qui se termine par : « l'embauche du personnel ne peut être déterminée que suivant deux critères : la compétence et la motivation ». Il s'agit là d'un point de vue exclusivement politique qui rencontre l'approbation de toute personne de bon sens.

Ce sont les partisans de la « discrimination positive » que nous dénonçons ici comme des êtres méprisants et racistes, incapables d'imaginer qu'un « étranger » puisse réussir par la compétence et la motivation seules...

Notre conception de la culture semble également inquiéter ces « démocrates » autoproclamés :

(21 – p. 13) Le second traite de la culture, qui est pour le Front National une priorité absolue. Nous affirmons que « la culture ne peut être l'apanage ni des nantis ni des fabricants de mode. (...) La mission de l'Etat est de conserver le patrimoine national, d'assurer son rayonnement et de garantir l'enseignement artistique à l'école et dans les académies. (...) La culture est un bien commun. Littérature, théâtre, cinéma, peinture, sculpture : l'art est le miroir de l'âme d'un peuple et son trésor le plus sacré. Arts et culture doivent être accessibles à tous et libérés du joug de la pensée unique ». Dire que l'art reflète l'âme d'un peuple est une lapalissade : les estampes japonaises sont japonaises, la musique brésilienne est brésilienne. Et c'est dans la mesure où elles sont nationales qu'elles sont à la fois uniques et universelles.

(22 – p. 13) Le troisième point concerne les institutions et la démocratie. Le Front National y demande que soit respectée la liberté de réunion. Il y demande aussi l'abrogation de certaines lois détournées de leur sens initial et limitant la liberté d'expression des patriotes.

(27 – pp. 15-16) Aux propos des requérants, incomplets, il convient à porter à la connaissance du Conseil d'Etat les faits suivants :

Par acte du 21 janvier 2009, déposé au greffe du tribunal de commerce de Charleroi et publié au moniteur le 2 février, le député Patrick COCRIAMONT, Messieurs Daniel LESKENS, Joseph FRÉRARD et Salvatore NICOTRA, constituent une A.S.B.L. dénommée « FAIRE FRONT » et qui a pour objet la gestion des moyens du front National. Elle aura notamment pour mission :

- d'encaisser les dotations publiques ;
- d'établir une liste centrale annuelle des dons de 125 euros et plus, faits aux composantes du parti par des personnes physiques pour lesquelles un reçu aura été délivré ;
- d'établir la liste des composantes du parti qui font partie du périmètre de consolidation.

Patrick COCRIAMONT est nommé président du conseil d'administration ; Daniel LESKENS en est le secrétaire ; Joseph FRÉRARD le trésorier.

♦ (31 – pp. 17-18) Tentant de développer l'accusation de « négationnisme » portée contre M. Patrick COCRIAMONT par M. HUART-EECKOUDT dans un ouvrage récent, M. BACQUELAINE et consorts « rappellent » que le député fédéral – alors conseiller communal – avait « prêter serment en formant (sic) le salut nazi ». Il s'agit là d'une fable colportée en son temps par l'extrême gauche. Les requérants mentent sciemment en déclarant que M. HUART-EECKOUDT avait réalisé une interview de M. COCRIAMONT. Ceux qui auront le courage de lire son pensum constateront que l'étudiant se vante sans cesse d'avoir opéré en espion, magnétophone dissimulé sous la veste.

Nous rappellerons aux gens de bonne foi que *Le National* d'octobre 2005 a, en pages 19 et 20, condamné toute forme de « négationnisme ». MM. LESKENS et COCRIAMONT figurent parmi les rédacteurs réguliers de cette publication (**farde I – pièce 3**).

♦ (34 – p. 19) *Le National* « fait la promotion d'une série de publications » que M. BACQUELAINE et consorts attribuent à « une extrême droite radicale ». Il est exact que notre mensuel – comme la plupart des journaux de partis – parle de publications amies. Cela ne signifie pas que le Front National soit d'accord avec la totalité des idées exprimées par *Rivarol* et *Terre et Peuple* – ou par d'autres titres. Ces journaux et revues sont légalement déposés en France. Ils sont dirigés par des universitaires renommés (MM. VIAL et HAUDRY pour *Terre et Peuple*) et des journalistes de renom (*Rivarol* peut s'enorgueillir de compter parmi ses collaborateurs les meilleurs critiques littéraires du moment). Prétendre que « *Rivarol* a une orientation antisémite qui demeure **implicite** mais non équivoque pour les initiés » semble léger. Implicite signifie : qui n'est pas exprimé formellement. Qu'importe ! M. BACQUELAINE et consorts sont sans doute... des initiés.

♦ (35 – p. 21) M. Daniel LESKENS diffuse en Belgique la revue *Réfléchir & Agir*. A demi-exact. M. LESKENS a diffusé un numéro de cette revue, intitulé « Notre santé empoisonnée ». Il a jugé que les informations contenues dans le dossier étaient dignes d'être portées à la connaissance des lecteurs du *National*. Monsanto et Patrick LE LAY (ancien patron de TF1 y sont épinglés (**farde I – pièce 3 – page 4**).

Réfléchir et Agir dépose légalement, est tirée à 3000 exemplaires et est diffusée en kiosque. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que :

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Il n'y a donc rien de monstrueux dans le fait de répandre les informations parues dans *R&A*. Ne faut-il pas plutôt s'étonner de la colère qu'éprouvent M. BACQUELAINE et consorts à la vue de journaux et de revues qui ne reflètent pas leurs opinions personnelles ? Curieux démocrates que ceux-ci, en vérité.

♦ (35 – p. 21) MM. COCRIAMONT et LESKENS font l'apologie de François DUPRAT. Professeur d'école, historien et journaliste, François DUPRAT est un ancien militant trotskiste. Il a rejoint les rangs nationalistes dans les années 60. Second de Jean-Marie LE PEN, il a été assassiné en mars 1978 par un commando non identifié. Cet homme est mort pour ses idées. Son courage, son intelligence, son abnégation méritent le respect de tous les hommes de bien. Le qualifier de « néo-nazi » est aussi stupide que de traiter Madame Karine LALIEUX de « stalinienne », sous prétexte que cette distinguée bourgeoise siège à gauche.

♦ (37 à 39 – pp. 22-28) Suivent de nombreuses critiques adressées au mensuel *Le Bastion*. Rien de tout cela ne concerne le Front National. Il convient cependant de lever le voile sur la démarche et la stratégie de M.

BACQUELAINE et consorts. *Le Bastion* serait « raciste » car il véhiculerait des clichés islamophobes. Citées à l'appui de cette thèse, les lignes suivantes : « Sans Israël, l'islamisme aurait trouvé d'autres lieux où déployer sa volonté de conquête. (...) Israël reçoit le premier les coups destinés à l'Occident dans son ensemble ». On peut apprécier ce jugement. On peut aussi le réfuter. Mais il s'agit là d'un commentaire à propos de politique internationale. Difficile d'y voir du « racisme anti-musulman ». Qu'importe : le raisonnement des requérants est simple : si *Le Bastion* soutient Israël, c'est par islamophobie et par haine des Arabes. M. COCRIAMONT, qui lui soutient les droits du peuple palestinien, ne peut, suivant le même raisonnement simpliste, n'agir que par « antisémitisme ». Une fois de plus, c'est la mouvance nationale tout entière que M. BACQUELAINE et consorts veulent museler.

IV. Quant aux institutions en cause

♦ (42 – p. 29) Nous rappelons ici que l'association de financement fondée en novembre 2007 par M. Michel DELACROIX et dénommée « Nouvelle Association de Financement du Front National » n'a aucune existence légale. Il ne peut être accepté qu'une seule association de financement par parti politique. La seule association reconnue était, à l'époque, l'Association de Financement du Front National (en abrégé AFFN). L'Association de Financement « Faire Front » a succédé à l'AFFN dissoute. Ses statuts ont été communiqués au Conseil d'Etat.

V. Recevabilité *ratione temporis*

♦ (44 – p. 29) La prétendue hostilité du FN envers les droits fondamentaux garantis par la C.E.D.H. n'est nullement prouvée. Les propos des mandataires et des militants du Front National relève du discours politique normal d'une formation d'opposition. Dans l'article intitulé « Orientations pour les combats de demain » (*Le National* n° 154 – juillet 2008 – page 2), qui définit l'axe doctrinal et stratégique du parti, il n'est nulle part question de « racisme », de propos « antidémocrates » ou hostiles aux droits de l'homme. On y lit, au contraire (point 3) : « Nous ne sommes pas les ennemis de la religion mahométane. (...) L'immigration massive de populations inassimilables n'est que la conséquence de la dictature de l'économisme. L'« ennemi » n'est donc pas l'immigré – simple victime du déracinement –, mais bien le libéralisme transnational ». Il s'agit là d'un point de vue politique – étranger à toute vision « raciste » (**farde I – pièce 4 – page 2**). Point de vue que certains Torquemada déguisés pour l'occasion en vertueux défenseurs des droits humains ne peuvent nous pardonner !

Si, dans le même article, nous estimons l'Islam étranger aux valeurs européennes, soulignant certains piliers cette religion (refus de la non séparation du temporel et du religieux, refus du libre-examen, place subalterne de la femme), nous ne le critiquons pas pour d'obscurs motifs « islamophobes ». Notre analyse est d'ailleurs corroborée par l'éminente universitaire Anne-Marie DELCAMBRE, dans un ouvrage intitulé « L'Islam des Interdits » (Desclée de Brouwer – 2004). Le résumé du livre (page 4 de couverture) se trouve dans la **farde I – pièce 5**). Madame DELCAMBRE, Docteur en Civilisation islamique, est une authentique démocrate. Son érudition et son honnêteté ne sont contestées par personne.

♦ (45 – p. 29) Les propos attribués à M. Patrick COCRIAMONT par un étudiant et complaisamment reproduits par ses adversaires politiques ont été démentis par l'intéressé. Une déclaration a été faite par M. COCRIAMONT à la RTBF. On ne trouve d'ailleurs nulle trace de « négationnisme » dans l'organe officiel du FN, ni sur le site Internet du député fédéral (www.fn-cocriamont.be).

Quant à la lamentable prestation du sénateur-chansonnier Michel DELACROIX, elle ne concerne en rien le FN. M. DELACROIX, je le rappelle, ayant été exclus du parti en 2007.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil d'Etat de rejeter la requête de M. BACQUELAINE et consorts.

VI. Droits garantis par la C.E.D.H. envers lesquels le FN manifeste(ra)it de l'hostilité

♦ (47 – p. 30) L'article 14 de la C.E.D.H. interdit, entre autres, « toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques et autres convictions ». Le Front National, parti politique patriote et unitariste, constate avec regret que nul ne s'indigne des discriminations basées sur la langue. Certains mouvements (flamands comme francophones) cultivent la haine communautaire à des fins électorales. Le FDF déclare dans ses tracts électoraux « refuser la *flamandisation* de Bruxelles ». Refuser la flamandisation de notre capitale ne gêne guère les parangons de vertu démocratiques. En refuser l'islamisation serait, par contre, un crime raciste !

La discrimination fondée sur les opinions politiques est une constante de notre vie nationale depuis quelques années déjà. Cette discrimination vise en premier lieu les électeurs du Front National que le système tente de réduire au silence. S'il y a bien déficit démocratique et discrimination, c'est le FN qui en est la victime.

♦ (48 – pp. 30-31) Le Front National serait hostile envers les droits des étrangers de bénéficier d'un traitement humain ! Si le FN n'est pas favorable à une immigration non contrôlée (ce qui est également la position de MM. Sarkozy et Berlusconi), il n'a jamais combattu ni attaqué les immigrés en tant que personnes humaines. Le FN est contre l'immigration illégale ; il n'est pas contre les immigrés. Notre position est politique et non haineuse envers qui que ce soit.

♦ (53 à 55 – pp. 32 et 33) La Cour européenne garantit la libre expression de tous les partis et soutient que tout débat doit être pluraliste. L'interdiction faite au FN de s'exprimer sur les chaînes publique (RTBF) et privée (RTL-TVI) fausse tout débat. Certes, le FN entend promouvoir certains changements des structures légales de l'Etat. Il entend le faire démocratiquement, en tenant compte de la volonté des électeurs. Il est partisan du maintien du suffrage universel à la proportionnelle.

Le Front National demande que chaque changement notable de la législation et des structures légales ou constitutionnelles de l'Etat belge soit approuvé (ou rejeté) par voie de référendum populaire. C'est donc un supplément de démocratie que le FN souhaite ajouter à nos mœurs politiques. Supposer l'existence de non-dits dans le programme du FN relève du délire et/ou de la mauvaise foi.

♦ (58 – p. 34) Le FN poserait comme principe la réalisation d'une société « monoraciale » et « monoculturelle »... Nous ne contestons pas à autrui le droit de rêver à une société « multiraciale » et « multiculturelle ». Libre à chacun de souhaiter la libanisation de la Belgique et de l'Europe. Libre à chacun de définir le « multiculturel » sur la base de besoins strictement matériels ; dans ce cas, la société rock-hamburger-coca peut, en effet, sembler idyllique. Mais cette société respecte-t-elle l'homme, être de culture ? Nous ne le pensons pas. Nous luttons contre l'occidentalisation de tous les peuples du monde. Pour le respect dû à chaque culture. Nous refusons le modèle américain, la mondialisation et l'apologie frénétique du métissage. Comme des millions d'hommes partout dans le monde. Nous ne sommes pas nostalgique d'une « race pure » – qui n'a d'ailleurs jamais existé nulle part.

♦ (62 – page 35) Les valeurs énoncées par la Cour européenne reposent sur la tolérance, la paix sociale et la non-discrimination. M. BACQUELOINE et consorts veulent-ils également privé de parole les groupuscules marxistes (tel le PTB) qui n'acceptent pas la « paix sociale » des libéraux et de leurs succédanés sociaux-démocrates ?

♦ (64 – p. 35) Les requérants font allusion à un jugement condamnant un individu non cité (et n'ayant aucun lien avec le Front National) pour islamophobie. D'après cet individu, il existerait un lien explicite entre le terrorisme et l'Islam. Le FN n'a jamais soutenu pareille théorie. Il est partisan de la paix avec le monde arabo-musulman. La géopolitique nous impose un certain nombre de réalités. Ces réalités sont plus fortes que les idéologies. La Méditerranée étant un « lac commun » aux Européens et aux musulmans, l'Europe unifiée, libre et souveraine que nous appelons de nos vœux mettra tout en œuvre pour établir avec ses voisins du sud et de l'est les meilleures relations possibles. Nous condamnons tout bellicisme.

Nous ferons néanmoins remarquer à M. BACQUELAINE et consorts que le terrorisme est aujourd'hui, dans sa quasi-totalité, l'œuvre de ce que nos médias nomment des « islamistes ». De Beslan à New York, de Bali à Madrid, de Bombay à Londres, de Kaboul à Marrakech, on compte fort peu de terroristes suisses ou suédois ! Faut-il taire la réalité lorsque celle-ci déplaît à un quarteron de politiciens ivres d'angélisme ?

♦ (67 – p. 37) « En se revendiquant « négationniste », le FN méconnaîtrait le droit à la dignité humaine, notamment des Juifs. » Leitmotiv et fantasme majeur des requérants, le « négationnisme » n'est pas revendiqué par le Front National. *Un mensonge répété cent fois devient une réalité* disait un certain Goebbels. Le ministre de la Propagande du IIIe Reich semble avoir trouvé aujourd'hui de nouveaux élèves.

Nous nous étonnons du silence assourdissant de M. BACQUELAINE et consorts au sujet de certains « négationnistes » : génocide cambodgien sous Pol Pot (3 millions de victimes), extermination par la faim en Ukraine et dans la vallée de la Volga sous Staline (entre 4 et 6 millions de victimes durant les années 1933-1936). Tous ces crimes de masses sont encore niés par les nostalgiques du communisme. Certains de ces « négationnistes » sévissent en toute impunité sur les plateaux de la télévision ou dans nos facultés.

« La tolérance et le respect envers l'égalité de tous les êtres humains constituent des principes fondamentaux d'une société pluraliste et démocratique. » Certes. Et nul au Front National ne conteste cette égalité en droits. Il n'empêche que la société réelle distingue plusieurs types d'individus : il est impossible de mettre sur le même pied l'égoïste et le celui qui consacre sa vie au bien de ses concitoyens, le trafiquant et le travailleur, l'honnête homme et le truand. Il est curieux de constater que les pourfendeurs de l'inégalité sont aussi ceux qui défendent avec la dernière énergie la plus injuste et la plus méprisante de ces inégalités : celle fondée sur l'argent. N'est-ce pas, MM. les libéraux ?

♦ (70 – p. 38) « Le Front National estime que « les étrangers doivent adapter leur culture et leurs habitudes de vie » – ce qui constitue(rait) une atteinte à la vie privée des populations allochtones. » Cette position n'est pas la nôtre. Le Front National prône le respect des différences. Ce sont, au contraire, les requérants qui veulent fondre dans un moule unique tous les habitants de notre pays. Non contents d'être ethnomasochistes, ils nient aussi l'identité propre des migrants.

♦ La Commission des droits de l'homme interdit toute expulsion collective (protocole IV). Nous n'avons pas souvenir que M. BACQUELAINE et consorts aient protesté contre l'expulsion forcée des Serbes du Kosovo. Pour les requérants, tous les hommes sont égaux, mais certains hommes sont plus égaux que d'autres. Leur humanisme à géométrie variable est écoeurant !

♦ (75 – page 39) « Le Front National mène campagne en vue de démolir l'Islam. » Bigre ! Le Front National est un parti non confessionnel. MM. COCRIAMONT et LESKENS ont reconnu à plusieurs reprises la

supériorité de l'Islam sur notre Occident matérialiste et décadent. Nous ne pouvons qu'admirer certains principes musulmans – tels le prêt sans intérêt, l'esprit communautaire, la solidarité entre les croyants...

♦ (68 – p. 41) « L'abatage rituel [chez les Juifs et les musulmans] constitue un rite. » Nul ne le conteste. Le Front National demande seulement que la loi oblige les sacrificateurs à étourdir les animaux avant la mise à mort. Pour des questions d'hygiène publique et afin de réduire les souffrances des animaux, le FN exige l'interdiction de l'abattage à domicile, pratiqué par un grand nombre de fidèles.

Cette position est également défendue par GAIA, association pour la protection des animaux.

Conclusion

Il est évident que, sous prétexte de défendre les droits de l'homme – que personne d'ailleurs ne conteste – les requérants visent, en demandant la suppression de la dotation allouée au Front National, parti politique légal, bénéficiant du soutien de dizaines de milliers d'électeurs wallons et bruxellois, à priver ce parti de ses moyens de propagande.

Pour ces motifs, plaise au conseil d'Etat

- de constater que le Front National, ses mandataires, ses listes et ses publications se conforment aux dispositions recommandées par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 ;
- de décider d'allouer la dotation à l'ASBL « Faire Front » ;
- d'admonester les requérants pour leurs amalgames, interprétations, sophismes et mensonges ;
- de leur rappeler les principes de démocratie et de pluralisme que tout élu devrait défendre.

Charleroi, le 2 mars 2009.